

Convention du 4 novembre 1950 de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

RS 0.101; RO 1974 2151

Champ d'application le 23 février 2012, complément¹

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Monténégro ^a	3 mars	2004	6 juin	2006
Pays-Bas				
Curaçao ^{b c}	1 ^{er} décembre	1955	31 décembre	1955
Partie caraïbe (Bonaire, Sint Eustatius et Saba) ^{b c}	1 ^{er} décembre	1955	31 décembre	1955
Sint Maarten ^{b c}	1 ^{er} décembre	1955	31 décembre	1955
Royaume-Uni				
Anguilla ^{d e}	23 octobre	1953	23 novembre	1953
Bermudes ^{d e}	23 octobre	1953	23 novembre	1953
Iles Turques et Caïques ^{e f}	23 octobre	1953	23 novembre	1953
Iles Vierges britanniques ^{e g}	23 octobre	1953	23 novembre	1953
Montserrat ^{d e}	23 octobre	1953	23 novembre	1953
Sainte-Hélène et dépendances (Ascension et Tristan da Cunha) ^{d e}	23 octobre	1953	23 novembre	1953
Serbie ^h	3 mars	2004	3 mars	2004

- ^a Le 9 mai 2007 lors de sa 994^e bis session le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a décidé de considérer Monténégro comme Etat partie à cette Convention à partir du 6 juin 2006. Les signature et ratification sont celles de la «Serbie et Monténégro».
- ^b Publication faisant suite à un changement du fonctionnement des relations constitutionnelles internes au sein du Royaume des Pays-Bas.
- ^c Déclaration d'application au titre de l'art. 56.
- ^d Déclaration permanente d'acceptation de la compétence de la Cour selon art. 34 et 56, al. 4, à partir du 22 nov. 2010.
- ^e Renouvellement de la déclaration d'application au titre de l'art. 56.
- ^f Déclaration permanente d'acceptation de la compétence de la Cour selon art. 34 et 56 à partir du 14 oct. 2009.
- ^g Déclaration permanente d'acceptation de la compétence de la Cour selon art. 34 et 56 à partir du 25 sept. 2009.
- ^h Publication afin de mentionner le retrait total des déclarations et des réserves de cet Etat partie.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1974 2168, 1977 147 1464, 1978 64, 1982 285 2065, 1983 1592, 1984 973 1491, 1985 360, 1986 169, 1987 314 1346, 1988 1264, 1989 276, 1990 55, 1991 789, 1992 657 2219, 1993 3097, 2000 916, 2002 1145, 2005 1835 et 2006 3319.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

